

## Les jeux de l'argent et du pouvoir : bonnets rouges et gens de finance à Pontivy au XVII<sup>e</sup> siècle

Au cours de l'été 1675, les révoltes prennent une ampleur croissante dans les campagnes de Basse-Bretagne. Parties de l'évêché de Quimper, elles gagnent la haute Cornouaille et une partie du pays vannetais. Les émeutiers s'en prennent à la noblesse et aux seigneurs, aux abbayes car elles sont aussi des seigneurs, et aux villes en tant que lieux de concentration de l'impôt et de perception des taxes. Châteaulin, Landerneau, Hennebont, Carhaix sont touchées et, le 20 juillet, Pontivy est investie par des bandes de paysans qui s'en prennent en particulier à la maison de Mathieu de La Pierre qu'ils mettent à sac. L'émeute se prolonge le lendemain mais cette fois les notables de la ville font feu sur les assaillants qui se dispersent en laissant quelques morts.

Plus que l'émeute en tant que telle, c'est sa cible qui nous intéresse ici. Pourquoi Mathieu de La Pierre est-il particulièrement visé par les paysans révoltés ? Qui est cet homme ? Quel est son milieu et quelles sont ces activités ? C'est ce que l'on peut évoquer à partir d'un document tout à fait extraordinaire, l'inventaire de ses papiers dressé au moment de la mort de sa veuve, Anne-Louise Couderc, en 1701 et 1702<sup>1</sup>. Cet inventaire, remarquablement précis et détaillé, est réalisé en deux temps. En décembre 1701, quelques semaines après la mort de la «demoiselle» Couderc, et à la requête de sa sœur et de ses neveux et nièces, on dresse un inventaire des biens meubles dans la maison de la Rue neuve où elle est morte. La valeur des biens inventoriés s'élève alors à 5 266 livres 11 sols, ce qui montre une richesse certaine, d'autant plus que les biens propres de son époux avaient déjà été inventoriés lors de sa mort en 1697 et ne sont donc pas comptés. Dans un second temps, à partir de

---

<sup>1</sup> Arch. dép. Morbihan, B 6844.

la fin août 1702, et cette fois à la demande des héritiers des deux époux, ce sont les papiers de Mathieu de La Pierre qui sont patiemment dépouillés et inventoriés par le greffier Julien Blouet et ses commis. L'opération dure plus d'un mois entier en présence de nombreux notables locaux : le sénéchal de Pontivy, Guillaume de La Pierre, l'alloué, Mathieu Duboys, le procureur fiscal, Gabriel Allanic, sont tous trois des neveux des défunts, tout comme monsieur de Cornulier de Lorient, conseiller au parlement qui représente son épouse, le reste des héritiers établis à Pontivy, Carhaix, Baud, Rennes ou encore en Touraine, étant constitué d'avocats, de procureurs, de marchands... qui assistent ponctuellement aux opérations ou s'y font représenter. Le dépouillement vise à retrouver dans les papiers les créances non encore soldées, à engager les recouvrements éventuels et à déterminer le bénéfice de l'inventaire<sup>2</sup>. Le travail, très minutieux, détaille la nature de tous les papiers entassés dans les armoires et s'étend sur 225 feuillets (soit 450 pages). Le greffier établit alors 1 642 liasses correspondantes à 5 453 pièces ! Cette source, inestimable et d'autant plus précieuse que les documents originaux ont aujourd'hui disparu, nous révèle ce que furent au quotidien (ou presque) les activités et les réseaux de relations d'un fermier d'impôt dans la Bretagne du XVII<sup>e</sup> siècle.

## Une émeute caractéristique

### *Le contexte*

L'émeute qui embrase Pontivy à la fin juillet 1675 se situe presque exactement à l'apogée des révoltes. Si les soulèvements urbains, à Nantes ou surtout à Rennes, ont marqué tout le printemps 1675, les troubles ruraux de Basse-Bretagne se déclenchent seulement au cours du mois de juin. Ils connaissent un premier temps fort en Cornouaille autour de Briec et de Châteaulin dans la première quinzaine de juin, puis se développent à la fin du mois dans la région de Quimper et le pays bigouden avant de se concentrer et de prendre leur plus grande ampleur dans le Poher et tout le centre de la Basse-Bretagne<sup>3</sup>. À partir du début juillet, les violences se multiplient

---

<sup>2</sup> Comme c'est souvent le cas dans de telles situations complexes, il y a conflit entre les divers héritiers. Certains d'entre eux (les neveux de Mathieu de La Pierre) sont avant tout intéressés par les diverses sociétés constituées pour les fermes d'impôt par Mathieu de La Pierre avec ses frères et beaux-frères et ils s'inquiètent de ne pas en trouver beaucoup, considérant que les autres héritiers ont caché ou détruit ces documents. Les autres (surtout des parents de la demoiselle Couderc) disent que ces papiers ont été remis au sieur Bigeaud, principal associé de Mathieu de La Pierre, qui en avait besoin pour continuer la gestion en cours de la ferme.

<sup>3</sup> Pour une approche bibliographique large des révoltes de 1675, on peut utiliser les synthèses récentes de NASSIET, Michel, « Bonnets rouges et bonnets bleus (1675), les enjeux de la "liberté armorique" », dans Dominique LE PAGE (dir.), *11 questions d'histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, p. 155-181, de CORNETTE, JOËL, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, 2 vol., t. I, Paris, Seuil,

et prennent des formes similaires. Attaques ou menaces contre des seigneurs, attaques contre les divers agents de la fiscalité royale se succèdent. Une série d'émeutes très significatives précède celle de Pontivy. Le 29 juin, c'est un sergent de la cour royale de Carhaix qui est attaqué à Gourin ; le lendemain, le bureau du papier timbré de la même ville est brûlé. Le 3 juillet, les entrepôts de vin du sieur Bigeaud sur les quais de Daoulas sont attaqués. Le 4 juillet, des émeutiers envahissent Landerneau et s'en prennent cette fois à la maison du sieur Bigeaud, fermier des devoirs, et à nouveau au bureau du papier timbré dans la ville. Le 6 juillet, la même scène se reproduit à Carhaix contre le sieur Sauvan de Châteaufort, fermier des devoirs. Début juillet, des études de notaires, des gros débits de boissons sont aussi saccagés dans le centre Bretagne. Des rassemblements tumultueux sont signalés à Callac, au Faouët, puis autour de l'abbaye de Langonnet. L'émeute de Pontivy se situe donc dans un contexte particulièrement agité et dans une perspective de contestation violente de la fiscalité indirecte. Depuis plusieurs semaines, des émeutes identiques ont eu lieu dans un cadre géographique proche.

### *Les faits*

Que se passe-t-il concrètement ces 20 et 21 juillet ? Les divers textes relatant les événements concordent globalement<sup>4</sup>. Des bandes de paysans venant entre autres de Stival, Malguenac, Bieuzy et Noyal-Pontivy<sup>5</sup> pénètrent en ville le dimanche dans l'après midi. Ils se rendent devant la maison du fermier des devoirs, Mathieu de La Pierre, l'investissent et la pillent, brisent les meubles, les fenêtres, en sortent les réserves de vin, éventrent les barriques et les boivent. Les émeutiers reviennent le lendemain, jour de marché, s'attachent à récupérer les ardoises, les chevrons de la maison du fermier des devoirs mais s'en prennent aussi au bureau du papier timbré, à la maison du sénéchal et à celle du sieur de Corniguel, frère du syndic de la ville<sup>6</sup>. La bourgeoisie de la ville ne réagit que très tard. Le sieur du Lavoir, gouverneur du château de Josselin pour madame de Rohan<sup>7</sup>, finit par prendre la tête d'une petite

2005, p. 603-624 ou CROIX, Alain, *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*, Rennes, Éd. Ouest-France, 1993, p. 517-541. Pour des enquêtes plus précises, voir GARLAN, Yvon, NIÈRES, Claude, *Les révoltes bretonnes de 1675 : papier timbré et bonnets rouges*, Paris, Éditions Sociales, 1975. LA BORDERIE, Arthur de, *La révolte du papier timbré advenue en Bretagne en 1675*, Saint-Brieuc, 1884 et LEMOINE, Jean, *La révolte dite du Papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne*, Paris, 1898.

<sup>4</sup> Le document le plus souvent cité est une lettre à Colbert de M. du Guémadeuc, évêque de Saint-Malo et abbé de Saint-Jean-des-Prés qui se trouvait avec madame de Rohan à Josselin quelques jours après les faits, LEMOINE, J., *La révolte dite du Papier timbré...*, *op. cit.*, 1898, p. 194-200.

<sup>5</sup> La multiplicité des paroisses concernées suggère que l'irruption dans la ville a été concertée ou même préparée.

<sup>6</sup> Le plus gros de l'émeute se déroule dans la rue du Pont et jusqu'à la place du Martray. C'est là que se trouve la plupart des maisons attaquées.

<sup>7</sup> Il s'agit de Marguerite de Rohan (1617-1684), fille d'Henri de Rohan, l'un des chefs protestants de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et auquel elle a succédé en 1638.

troupe de notables qui, armés de mousquets, fait feu sur les émeutiers et les disperse dans l'après midi du 21 juillet<sup>8</sup>. On fait souvent état d'une quinzaine de morts et de nombreux blessés mais il faut être prudent à ce sujet : les registres paroissiaux des paroisses concernées ne permettent pas de retrouver les inhumations de ces morts présumés dans les jours qui suivent<sup>9</sup>. Après ce bref combat, la situation semble troublée et tendue pendant quelques jours autour de Pontivy mais les violences ne reprendront pas<sup>10</sup>.

*Les émeutiers, les victimes et les autres*

Cette émeute est donc assez caractéristique. Elle concerne des groupes de paysans qui investissent une ville un dimanche après-midi, jour de repos, puis un jour de marché et qui tournent principalement leur colère contre les édifices symboliques des taxations indirectes qu'ils subissent. Dans les émeutes en tout point semblables de Carhaix ou de Landerneau, le petit peuple urbain s'est en partie joint aux émeutiers. Il n'y a pas d'indice clair en ce sens à Pontivy mais cela n'est pas impossible.

Les cibles sont clairement visées et bien connues des émeutiers qui fréquentaient probablement régulièrement les marchés de la ville. Les gestes sont les mêmes à Landerneau, à Carhaix ou à Pontivy. On cherche à brûler les papiers, on vole et on boit les réserves de vin (l'émeute est aussi une grande beuverie), on va même ici jusqu'à vouloir détruire rationnellement le bâtiment : on s'en prend à coups de hache aux toitures, à la charpente, aux huisseries des portes et fenêtres qu'on démonte pour les brûler ou pour les récupérer. Il y a quelque chose de symbolique dans cette volonté de démolition entière des bâtiments de l'impôt, dans cette envie de faire table rase, d'effacer toute trace de ce que l'on refuse.

Les réactions des personnes visées sont aussi souvent identiques. Si les fermiers eux-mêmes sont partis (Mathieu de La Pierre s'est réfugié à Josselin), leurs agents ou leur familles n'ont guère le choix. Quand ils tentent de résister, comme ce fut le cas à Carhaix, ils risquent des violences et même la mort. Dans le cas contraire, ils donnent

---

<sup>8</sup> Daniel du Moulin, sieur du Lavoisier, est un des officiers protestants de la duchesse de Rohan. Il réside beaucoup plus souvent à Josselin qu'à Pontivy, TULOT, Jean-Luc, «Le protestantisme à Pontivy au temps de l'édit de Nantes», *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, 2001, p. 73-89.

<sup>9</sup> Les registres paroissiaux de Bieuzy ont disparu mais à Malguenac, on ne note que deux enterrements d'adultes entre le 21 et le 31 juillet et l'un d'entre eux est présenté comme malade. À Saint-Thuriau comme à Pontivy, il n'y a pas d'inhumations d'adultes pendant les dix derniers jours de juillet. Reste un cas douteux à Neulliac d'un laboureur enterré le 23 juillet, un autre à Noyal-Pontivy d'un homme qui a reçu avant sa mort le 22 juillet les derniers sacrements entre les mains du recteur de Neulliac et un cas probable à Stival (cas que m'a signalé Gaëlle Ouvrard, responsable des archives de Pontivy, que je tiens à remercier ici).

<sup>10</sup> Il n'y a pas eu d'enquête récente et approfondie sur cette émeute mais le dossier mériterait d'être repris attentivement car les études anciennes s'appuient seulement sur quelques documents qui demanderaient une critique attentive.

les papiers (au moins quelques-uns) pour satisfaire les émeutiers et s'efforcent de négocier, transiger, pour calmer leur violence<sup>11</sup>.

Reste l'attitude des notables de la ville. À Carhaix, ils sont dans un premier temps totalement débordés par la violence et l'ampleur de l'émeute. À Landerneau comme à Pontivy, ils sont initialement extrêmement passifs, soit parce qu'ils s'accommodent de l'émeute, soit plus probablement parce qu'ils la craignent ou n'ont pas les moyens de s'y opposer. Mathieu de la Pierre s'en plaint d'ailleurs devant le Parlement, estimant avoir été abandonné et suggérant que la remise en ordre n'est intervenue que lorsque le frère du syndic de la ville s'est trouvé lui-même menacé. «Ce désordre a duré pendant deux jours entiers sans que les habitans de Pontivy se soient mis en estat de s'y opposer et l'on peut dire qu'ils l'ont souffert avec une complaisance criminelle» écrit-il dans une requête présentée quelques jours après les faits<sup>12</sup>. Des dissensions politiques internes, des rancoeurs ou des conflits latents se devinent derrière ces propos traduisant le fait que devant la révolte les clivages internes et les conflits de pouvoir au sein des élites citadines ne disparaissent pas totalement. Les difficultés de Mathieu de La Pierre ne sont peut-être pas pour déplaire à tous à Pontivy.

#### *Les conséquences*

Quelles leçons tirer de ces deux jours de violence ? Le sieur de La Pierre s'est réfugié avant l'émeute auprès de la duchesse de Rohan à Josselin. Sa maison dévastée, ses réserves de vin disparues, ses papiers et ses archives détruites, ses pertes s'élèvent à plusieurs milliers de livres. Très rapidement, à l'image du sieur Bigeaud à Landerneau, Mathieu de La Pierre fait appel au Parlement et obtient une suspension et une surséance de toutes les procédures de justice dans lesquelles il était engagé<sup>13</sup>. Mme de Rohan fait poursuivre et condamner les émeutiers, engage les procédures et fait rembourser le fermier des devoirs et les autres victimes des violences. À l'automne, des troupes du duc de Chaulnes passent par la ville, les procédures de dédommagement

---

<sup>11</sup> À Landerneau, le corps de ville prétend un temps que l'épouse du sieur Bigeaud a abandonné et ouvert volontairement la maison. À Carhaix, les violences et le meurtre du commis ne sont manifestement pas l'objectif des émeutiers mais résultent de la résistance inopinée du commis, A. de LA BORDERIE, *La révolte du papier timbré...*, op. cit., 1884, p. 260-269 et LEMOINE, Jean, *La révolte du papier timbré...*, op. cit., 1898, p. 296-302.

<sup>12</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 809. Merci à Gauthier Aubert pour m'avoir signalé l'existence de ce document dans les archives du Parlement.

<sup>13</sup> L'arrêt du parlement en faveur du sieur de La Pierre date du 9 août 1675 et fait allusion à un arrêt identique obtenu par le sieur Bonaventure Bigeaud le 18 juillet. Dans les deux cas, l'arrêt du parlement intervient deux à trois semaines après les faits.

s'engagent et les paroisses coupables de la sédition seront astreintes à une taxe extraordinaire de 10 400 livres pour ce remboursement. Un des émeutiers, un homme de Malguénac, est même exclu de l'amnistie prononcée en février 1676<sup>14</sup>.

En définitive, cette émeute est de toute évidence la plus violente et la plus grave qu'ait connu Pontivy au long de l'Ancien Régime. S'inscrivant dans le contexte spécifique de l'été 1675, elle répond très précisément, par ses motivations, ses formes et ses conséquences au modèle des émeutes antifiscales presque récurrentes ou en tout cas très fréquentes au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>.

## Mathieu de La Pierre : un financier modèle

Au-delà du détail et du récit des événements, il faut mettre à jour les origines, les comportements et les activités de Mathieu de La Pierre. Pourquoi les paysans révoltés prennent-ils pour cible principale cet individu ?

### *Les activités d'un financier*

Un regard général sur les papiers signalés dans l'inventaire permet de démêler les activités concrètes de cet homme. Mathieu de La Pierre conservait dans ses armoires plusieurs milliers de pièces mêlant presque inextricablement affaires personnelles et affaires professionnelles pendant près d'une quarantaine d'années et il faut plus d'un mois au greffier de Pontivy et à ses commis pour détailler ainsi les 1642 liasses d'archives et les 5 453 pièces<sup>16</sup>.

Une vision chronologique montre d'abord l'évolution de ses activités (fig. 1). Le «chartrier» de Mathieu de La Pierre ne conserve que des pièces le concernant directement et apparaît donc très resserré dans le temps<sup>17</sup>. Une dizaine d'actes seulement concerne ses années de jeunesse avant 1660, 155 pièces datent des années 1660, puis le cœur des archives recouvre les trois décennies suivantes qui sont celles

<sup>14</sup> Cet édit «d'amnistie et abolition» accordée «aux séditieux de la province de Bretagne» en février 1676 a été enregistré en mars par le Parlement mais il exclut nommément de l'amnistie un peu plus de 150 personnes.

<sup>15</sup> Ce modèle a été mis en évidence, décrit et analysé en particulier par Nicolas, Jean, *La rébellion française : mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002, en particulier les chapitres 3 et 4.

<sup>16</sup> À lire les descriptions parfois très précises de l'inventaire, il semble bien que toutes les pièces aient été effectivement comptées et lues au moins de façon rapide.

<sup>17</sup> Pendant les quelques années qui séparent la mort de Mathieu de La Pierre de celle de son épouse, entre 1697 et 1701, la demoiselle Couderc a ajouté 76 actes à l'ensemble constitué par son mari.

du plein développement de sa carrière. Entre 1665 et 1695, chaque année est marquée par la conservation de 20 à 60 actes comme le montre la figure 1. Cette observation amène à nuancer les plaintes de l'homme qui prétend, au lendemain de l'émeute, que tous ses papiers ont été brûlés. Même si les pièces anciennes sont relativement peu nombreuses<sup>18</sup>, il est clair qu'il n'a pas perdu tous ses papiers dans la destruction de sa maison.

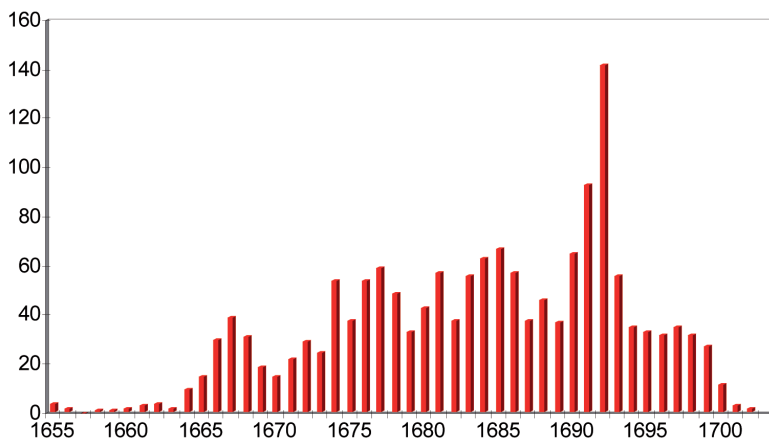


Figure 1 – classement chronologique des papiers de Mathieu de La Pierre

Au-delà de cette réalité chronologique, on peut classer ces actes en quelques grands types en fonction de leur nature. Le classement opéré est complexe car les résumés d'actes sont parfois ambigus, voire insuffisants, il est aussi quelque peu artificiel et sans doute contestable car bien des actes pourraient relever de plusieurs catégories<sup>19</sup> mais il donne néanmoins une idée claire des activités et des centres d'intérêt de l'individu (tableau 1 et fig. 2).

<sup>18</sup> Sans doute le fonds est-il effectivement lacunaire pour les années 1660 mais cela peut provenir de destructions ou de pertes ultérieures.

<sup>19</sup> Ainsi les lettres de change ont été comptées dans les actes liés commerce mais elles peuvent aussi relever du crédit ou des opérations liées aux fermes d'impôt. Certains actes de crédit résultent directement de demandes effectuées en tant que fermier seigneurial ; il en va de même des achats ou ventes foncières. Nous ne disposons que de résumés des actes et il est parfois impossible de juger de leur nature exacte. Dans la mesure du possible, nous avons croisé toutes les informations disponibles pour opérer cette typologie mais elle apporte des ordres de grandeur et non des valeurs incontestables.

papiers familiaux	94 soit 5,31 %
fermes d'impôt	89 soit 5,03 %
actes de crédit	666 soit 37,69 %
biens immobiliers et fonciers	130 soit 7,35 %
commerce et affaires	43 soit 3,96 %
affaires seigneuriales	574 soit 32,48 %
indéterminés	144 soit 8,14 %

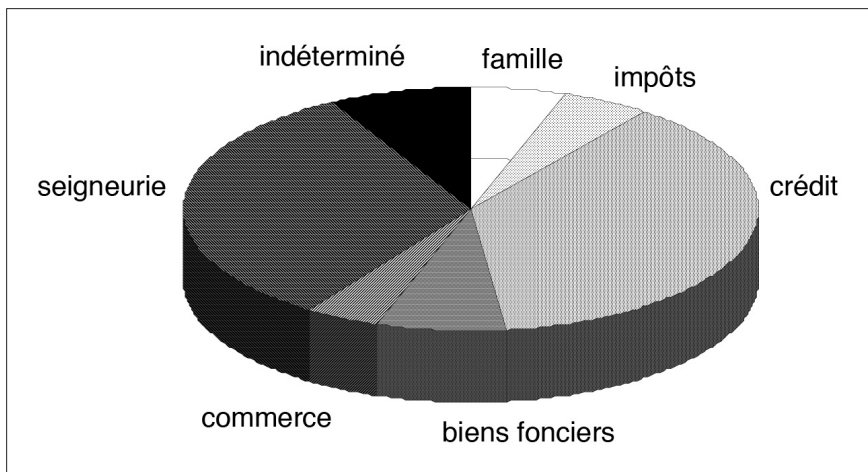
Tableau 1 – typologie des papiers de Mathieu de La Pierre<sup>20</sup>

Figure 2 – typologie des papiers de Mathieu de La Pierre, 1655-1702

Les actes conservés par Mathieu de La Pierre permettent de mettre en évidence les principaux aspects de sa carrière et de ses activités.

Mathieu de La Pierre a d'abord été un marchand. Il a vendu du vin que son père Gabriel lui envoyait depuis Auray<sup>21</sup> ; il en vend encore parfois dans les années 1680 et 1690 ; il vend aussi de temps à autres du foin, du cidre, des blés, voire ré-

<sup>20</sup> Le nombre de pièces considérées ici est plus élevé que le nombre de 1 642 liasses indiqué plus haut car, outre les liasses sans indications de dates, il arrive que l'inventaire signale plusieurs dates d'actes dans une même liasse.

<sup>21</sup> C'est au moins le cas jusqu'en 1662 avant que son père ne meure.



cupère de la paille. Quelques actes signalent encore des fournitures de rouzine<sup>22</sup>. L'inventaire des meubles conservés par sa veuve révèle aussi de grandes quantités de bois et de planches entreposées dans ses caves, greniers, appentis et on peut penser qu'il en fait commerce. Même chose pour la toile : on en signale pour une valeur avoisinant 1 000 livres dans une chambre et dans une armoire<sup>23</sup>. Enfin, la veuve Couderc conserve dans une autre armoire une centaine de livres d'étain fin qui sont peut-être aussi un stock marchand. Le commerce est à la base de la réussite de son père et Mathieu ne l'a jamais totalement abandonné. Vin, produits agricoles, textile, bois, étain, il n'y a là rien d'exceptionnel : ce sont des produits classiques du commerce breton.

Mathieu de La Pierre n'intervient guère dans le commerce extérieur et maritime. On ne trouve pas trace de participation au grand commerce ou au négoce qu'il laisse à son frère à Hennebont ou à ses alliés à Port-Louis et à Landerneau<sup>24</sup>. En matière de commerce à partir de la fin des années 1660, notre homme n'est qu'un intermédiaire, concentrant et redistribuant localement des produits agricoles et artisanaux, mais si le commerce n'est plus pour lui qu'une activité annexe, il reste pourtant en contact avec des milieux d'affaires extérieurs. Les lettres de change signalées dans l'inventaire – il y en a au moins 64 – montrent des contacts assez fréquents avec des négociants de Morlaix, de Saint-Malo et de Nantes parfois, et des relais bancaires à Paris<sup>25</sup>.

En fait, à partir des années 1660, Mathieu de La Pierre est surtout un fermier d'impôt. Suivant la voie tracée par son père à Auray et surtout par son frère François à Hennebont<sup>26</sup>, Mathieu utilise les revenus commerciaux pour participer aux réseaux de la finance publique. Les premières fermes auxquelles il participe semblent être celles des octrois de Pontivy dès 1661, fermes qu'il renouvelle ensuite assez régulièrement jusque dans les années 1690. En parallèle, il s'engage dans les fermes de

<sup>22</sup> Résine utilisée pour la fabrication de chandelles.

<sup>23</sup> Il est probable que Mathieu de La Pierre se soit livré occasionnellement à ce commerce de toile mais c'est pour lui, manifestement, une activité très secondaire. D'autant plus que les productions toilières de la région de Pontivy ont considérablement décliné en cette deuxième moitié de XVII<sup>e</sup> siècle, TANGUY, Jean, «La production et le commerce des toiles Bretagne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : premiers résultats», *Actes du 91<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes (Rennes 1966)*, Paris, Éd. du CTHS, 1969, p. 105-141.

<sup>24</sup> Il lui arrive néanmoins de prêter de l'argent à un de ses alliés, Jean Bréart de Boisanger, caissier principal de la compagnie des Indes en 1677 mais c'est probablement pour une acquisition foncière et non pour un investissement commercial.

<sup>25</sup> Mathieu de La Pierre conserve d'ailleurs une quarantaine d'autres lettres du banquier parisien Berthelain qui est son correspondant le plus habituel à Paris.

<sup>26</sup> Gabriel de La Pierre était fermier des devoirs à Auray et, après sa mort, sa veuve laisse en 1667 la ferme à François de La Pierre et Thomas Dondel.

devoirs, d'abord localement en 1662, puis à une échelle plus large à partir de 1667. Dans ce domaine, les La Pierre constituent des sociétés à base familiale, rassemblant frères, sœurs et beaux-frères. En 1667, les trois frères, Mathieu, François et François-Éléonor, s'engagent avec Thomas Dondel et Jean Duboys, deux de leurs beaux-frères, pour des fermes à Hennebont et aux alentours<sup>27</sup>. À Pontivy, Mathieu et François-Éléonor s'associent de même avec Louis Chapelle<sup>28</sup>. À Landerneau dès 1668, ils sont en société avec les Bigeaud, leurs beaux-frères et neveux. Tout se passe comme si les frères La Pierre s'étaient partagé des zones d'intervention privilégiées autour des trois pôles d'Hennebont, de Pontivy et de Landerneau. Tous ces individus se retrouvent parallèlement pour des fermes plus larges géographiquement dans lesquelles ils s'associent avec des fermiers locaux. En 1668, les Dondel, de La Pierre et Bigeaud obtiennent les fermes des bailliages de Quimperlé, Concarneau, Carhaix et Morlaix ; en 1672, avec les Le Glan, ils assument celles des bailliages de Carhaix, Gourin, Châteauneuf-du-Faou et Rostrenen. Pendant plus de 20 ans, la prise à ferme des devoirs des États est une des activités fondamentales du petit groupe d'individus. Si Mathieu ne semble jamais engagé dans les recettes des fouages aux côtés de son frère et de François Dondel, il participe ponctuellement à la ferme des tabacs et du papier timbré dans les années 1680. Il a peut-être touché très occasionnellement à des fermes de dîmes<sup>29</sup> et il intervient même à la toute fin de sa vie dans la confection des premiers rôles de la capitation de Pontivy entre 1695 et 1697<sup>30</sup>.

Pour Mathieu de La Pierre, cette activité de fermier d'impôt est caractéristique. Il y entre – jeune encore – par des fermes locales dans lesquelles l'investissement n'est pas très important et pour lesquelles les réalités matérielles sont simples. La ferme des octrois municipaux de Pontivy ne porte que sur quelques milliers de livres, somme qu'un commerçant peut rassembler aisément et elle n'exige qu'un personnel réduit qui perçoit les taxes aux entrées de la ville. Il en va de même initialement pour les fermes locales des devoirs qui portent essentiellement sur le vin et pour lesquelles l'expérience du marchand de vin est un atout précieux. Ces fermes locales sont des

---

<sup>27</sup> L'année suivante en 1668, ils liquident la société générale qui existait entre tous les frères et sœurs depuis la mort de leur père, et qu'ils ont donc maintenue pendant les quatre années du règlement de la succession, preuve que leurs activités financières et marchandes engageaient toute la fratrie.

<sup>28</sup> Lequel semble avoir travaillé pour les fermiers des devoirs dès les années 1650 puisque certains actes signalent que Mathieu de La Pierre se fait subroger à lui pour récupérer des créances. C'est probablement Chapelle qui a introduit Mathieu de La Pierre dans les fermes pontivyennes.

<sup>29</sup> Mais il s'agit de dîmes noales et cela relève peut-être de ses activités de fermier général du duché de Rohan.

<sup>30</sup> Mathieu de La Pierre conservait des exemplaires des rôles de capitation de Pontivy ainsi que quelques bordereaux et courriers signés de l'intendant et de M. de Lézonnet, qui est alors le trésorier général des États de Bretagne. Sans doute a-t-il participé à la confection du rôle ou au versement de l'imposition de la ville.

étapes d'initiation au système et le regroupement en sociétés entre frères, beaux-frères et alliés permet ensuite de réunir des sommes d'argent suffisantes pour soumissionner à des fermes plus larges et être connus et reconnus des financiers qui assurent les fermes générales à l'échelle de la province ou du royaume. Mathieu de La Pierre, contrairement à son frère devenu receveur des fouages, ne s'occupe jamais des impôts royaux, les fouages, et n'a aucune charge d'office ; il reste un fournisseur discret d'argent, à la base de ce que l'historiographie appelle le système fisco-financier<sup>31</sup>. Avec le temps, l'expérience et l'argent, il élargit ses champs géographiques d'intervention et diversifie la gamme des taxes qu'il prend à ferme. Des seules fermes municipales, il passe à celles de la province (les devoirs), voire à celle de la monarchie, pour l'étain, le tabac ou le papier timbré. C'est peut-être cela qui lui vaut une connaissance suffisante des réalités fiscales pour qu'à la toute fin du siècle, l'intendant de Bretagne fasse appel à lui pour intervenir dans la première mise en place de la capitation en 1695.

Les fermes d'impôts sont une activité rentable dans laquelle Mathieu de La Pierre investit et fait fructifier les revenus du commerce mais à partir de 1673, il semble que la plus grande partie de son temps soit consacrée à une nouvelle activité : la gestion du duché de Rohan dont il devient le fermier général pendant une vingtaine d'années jusqu'en 1692<sup>32</sup>. Ici les mises de fonds initiales sont importantes : plusieurs dizaines de milliers de livres annuelles. Localement la duchesse de Rohan ne dispose pas d'un choix très large pour la gestion des revenus de son duché. Elle peut faire appel à des fermiers extérieurs à la région – des financiers parisiens, par exemple, qui, probablement, vont sous-louer la gestion du duché – ou bien utiliser les financiers locaux. Installé sur place depuis une quinzaine d'années, disposant d'une expérience des fermes et d'une bonne connaissance de la région, Mathieu de La Pierre est de toute évidence un candidat idéal.

En quoi consiste cette ferme ? Le fermier général perçoit tous les revenus fonciers du duché, il passe les baux fonciers et ceux des moulins, il entretient ou fait entretenir

---

<sup>31</sup> Sur le fonctionnement général du système à l'échelle du royaume, voir D. DESSERT, Daniel, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984. Pour des approches ponctuelles en Bretagne, COLLINS, James, B., *La Bretagne dans l'État royal : classes sociales, États provinciaux et ordre public de l'édit d'union à la révolte des Bonnets rouges*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005 (éd. originale anglaise, Cambridge, 1994) ou RÉBILLON, Armand, *Les États de Bretagne de 1661 à 1789*, Paris/Rennes, Imprimeries réunies, 1932.

<sup>32</sup> Les terres des Rohan ne sont jamais affermées en un seul ensemble. Le Porhoët a toujours une ferme particulière. Dans le duché de Rohan, il y a toujours deux fermes distinctes. L'une comprend les seigneuries de Loudéac, La Trinité et La Chèze, l'autre les bailliages de Gouarec, Rohan et Pontivy. C'est ce dernier ensemble, qui correspond environ aux deux tiers des revenus du duché, que Mathieu de La Pierre afferme. Par ailleurs, les ducs ont aussi toujours affermé à part leurs domaines forestiers. Sur la gestion du duché de Rohan, voir DU HALGOUËT, Hervé, *Le duché de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc/Paris, 1925.

les biens seigneuriaux, fait réparer les ponts, les geôles ou les halles, paie le personnel seigneurial, engage les plaintes contre tous ceux qui ne paient pas les droits seigneuriaux, fait rechercher en particulier les droits de lods et vente et de rachat, assure aussi la prise à ferme des halles, des boutiques et des droits sur les marchés, encadre l'organisation des foires de Pontivy et y perçoit les droits qui s'y lèvent<sup>33</sup>. Bref, il se charge de faire exercer tous les droits seigneuriaux onéreux et de recevoir les revenus seigneuriaux. À ce titre, il est directement confronté au monde paysan, au monde des notables quand il exige des lods et ventes ou des rachats, aux commerçants quand il fait payer les droits de marché et aux notables citadins quand il fait entretenir les halles ou les prisons.

Sa position dans la hiérarchie des pouvoirs est très spécifique. Il n'est pas à proprement parler un agent seigneurial mais il est en relation d'affaire étroite avec les Rohan qui ont tout intérêt à lui faciliter la tâche car il en va de leur revenu. N'étant pas directement dépendant des seigneurs, il jouit de l'appui de leurs agents, en particulier des juges. Ses relations de parenté avec les magistrats sont importantes. Beau-frère de l'alloué Jean Auffrédic, il encourage ou facilite probablement le passage de cette charge à l'un de ses neveux, Mathieu Duboys de Kerbescont (qui est aussi son filleul). Mieux encore, la fille du sénéchal de Pontivy, Philippe Daen, épouse un autre de ses neveux, Guillaume de La Pierre, lequel succède à son beau-père dans l'office de sénéchal. À partir des années 1680, les deux juges les plus importants de Pontivy sont donc ses neveux<sup>34</sup>. De fait, le fermier du seigneur a tissé sa toile familiale pour se construire un réseau de collaborateurs. L'omniprésence discrète de Mathieu de La Pierre ne s'arrête pas là puisqu'il se fait même désigner en 1690 comme receveur des consignations du même tribunal et que Julien Blouet, greffier du tribunal de Pontivy dans ces mêmes années 1690, est son commis depuis 1674 et le reste jusqu'en 1697<sup>35</sup>.

Après le commerce qui permet une première accumulation de capital, les fermes d'impôts indirects qui portent d'abord sur des sommes modestes, la ferme générale du duché suppose des fonds plus considérables et nécessite une réelle surveillance de plusieurs centaines de biens dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de Pontivy (Gouarec, Pontivy, Rohan) ; elle suppose des interventions dans des domaines très variés mais elle fait de lui un homme riche, connaissant très bien la région, côtoyant beaucoup de monde et de ce fait très influent, et sans doute parfois redouté ou détesté.

<sup>33</sup> Ces exemples correspondent tous à des types d'actes conservés par Mathieu de La Pierre.

<sup>34</sup> Le procureur fiscal de Pontivy lui est aussi apparenté par l'intermédiaire de son épouse, nièce de la demoiselle Couderc.

<sup>35</sup> En tant que siège principal d'un duché-pairie, le tribunal seigneurial de Pontivy se distingue en ressortissant directement en appel au Parlement. De ce fait, les consignations et cautionnements y sont importants et les fonctions de greffier et de receveur des consignations ont un enjeu financier réel.

En 1675 toutefois, il ne fait que commencer cette activité et c'est plus en tant que fermier des devoirs qu'il est attaqué.

Richesse, influence politique et sociale, interventions nombreuses et fréquentes dans les campagnes comme dans la ville... tout cela fait de Mathieu de La Pierre un homme clé pour une dernière activité : le crédit.

L'un des apports essentiels de l'inventaire des archives de Mathieu de La Pierre est de révéler l'ampleur et la diversité de cette activité de crédit. Plus du tiers des actes conservés par Mathieu de La Pierre peut en effet être considéré comme des actes de crédit sous des formes diverses et avec des individus très divers. Mathieu de La Pierre prête de l'argent à des notables pour plusieurs milliers de livres mais il prête aussi à des artisans ou des petits marchands de la ville et il prête enfin à des paysans pour des valeurs très diverses, allant de plusieurs centaines de livres à quelques livres. Au total, en près de 40 ans et en tenant compte des seuls actes dont on connaît à la fois la date et la valeur, Mathieu de La Pierre a prêté au moins 170 000 livres ; 38 % des actes de crédit portent sur des sommes inférieures à 50 livres et seuls 5 % d'entre eux portent sur des sommes supérieures à 1 000 livres. Mais ces prêts importants représentent 42 % des valeurs totales prêtées (tableau 2).

montant des actes	nombre	% nombre	% valeur
50 livres	228	38,25 %	3,43 %
50- 99 livres	95	15,93 %	3,87 %
100- 499 livres	177	29,69 %	24,65 %
500 livres et plus	96	16,10 %	68,03 %

Tableau 2 – actes de crédits de Mathieu de La Pierre<sup>36</sup>

Ces prêts sont repérables sous formes d'obligations (58 % de l'ensemble), de simples billets ou de reconnaissances diverses (15 % des actes) ; ils prennent aussi la forme de procomptes (comptes provisoires) dans lesquels, en tant que fermier seigneurial, Mathieu de La Pierre consent des facilités ou des délais de paiement à un grand nombre de paysans tenanciers du duché de Rohan et à des marchands, notables et artisans des villes et bourgs (17 % des actes). En revanche, il ne s'engage qu'exceptionnellement dans les rentes constituées pour des sommes importantes, ce qui semble révéler plutôt l'activité d'un prêteur des campagnes et des petites gens<sup>37</sup>.

<sup>36</sup> Ce tableau ne prend en compte que les actes de crédit dont on connaît le montant. Or, la valeur des transactions n'est pas indiquée dans environ 10 % des cas.

<sup>37</sup> L'étude du crédit est rendue difficile à Pontivy au xvii<sup>e</sup> siècle car on ne dispose pas de minutiers notariaux complets et parce que les archives de l'enregistrement ne se développent qu'à l'extrême fin du siècle. Il n'est donc pas possible de saisir la place réelle de Mathieu de La Pierre dans le marché local de l'argent.

Ces activités de crédit connaissent un premier développement dès la fin des années 1660, peut-être en lien avec les fermes des devoirs et un second pic en 1691-1693, à mettre en relation avec les difficultés économiques du temps et sans doute avec la fin de la ferme seigneuriale pour Mathieu de La Pierre qui réoriente alors manifestement ses activités<sup>38</sup>.

Cette activité de crédit s'explique aisément. Par les fermes diverses, Mathieu de La Pierre dispose très régulièrement d'argent liquide sous toutes ses formes ; il côtoie directement toutes sortes d'individus qui cherchent de l'argent ; il est en relation étroite avec les notaires qui encadrent souvent le crédit<sup>39</sup>. En même temps, ses réseaux de relations dans les élites locales le mettent en contact avec un milieu de notables cherchant des prêts plus importants. Ce crédit est très largement un crédit immédiat, un crédit à la consommation, un crédit presque informel, peu contrôlable, et qui passe très rarement par les rentes constituées. Ces relations de crédit aboutissent parfois à des mises en hypothèques, à des saisies et à la récupération de terres ou d'immeubles lors de ventes judiciaires, biens immeubles que Mathieu de La Pierre ne conserve pas toujours mais qu'il revend, sans doute pour conserver régulièrement des liquidités.

Cela nous amène à présenter le dernier aspect de l'activité et des revenus de Mathieu de La Pierre : le foncier. Progressivement, notre homme se constitue un domaine foncier et immobilier. Il acquiert, dès 1663, des biens à Perret et Silfiac aux confins de la forêt de Quénécan (biens qui lui servent peut-être à s'intégrer dans le commerce des bois). Il acquiert aussi des terres à proximité de Pontivy, à Noyal-Pontivy où il possède maison de campagne et métairie. Sans développer un domaine considérable, Mathieu de La Pierre profite longuement de ses quelques biens fonciers. Il conserve également quelques maisons. L'une d'entre elle à la Trinité-Parhoët lui est échue à l'issue de pratiques de crédit. Il possède aussi une maison à Quimperlé depuis les années 1660 et qu'il loue à des marchands locaux avec lesquels il a par ailleurs des relations commerciales<sup>40</sup>. À Pontivy pourtant, il est longtemps

---

<sup>38</sup> Il semble que Mathieu de La Pierre cherche à solder alors toutes les procédures et toutes les affaires de crédit dans lesquels il s'était engagé en tant que fermier général. Son but est manifestement d'obtenir rapidement après sa sortie de ferme une quittance générale de la part du duc de Rohan. Ce qu'il obtient dès 1693, soit un an seulement après sa sortie de ferme, ce qui est particulièrement rapide pour vérifier une gestion qui a duré près de vingt ans.

<sup>39</sup> Lors de la réalisation de l'inventaire en 1702, maître Le Polotec, le notaire habituel de Mathieu de La Pierre, a présenté 417 actes qui étaient déposés dans son étude, dont il a fait dresser des copies et pour lesquelles les héritiers lui ont délivré la somme de 450 livres.

<sup>40</sup> Un certain nombre d'actes des années 1660 laissent à penser que Mathieu de La Pierre y a alors résidé ou, en tout cas, y a eu des activités commerciales assez régulières.

resté locataire – y compris semble-t-il de la maison pillée lors de l'émeute de 1675 – et il attend les années 1680 pour acheter dans la Rue neuve la maison où il meurt en 1697.

L'ensemble des actes dessine donc les contours de l'activité professionnelle d'un financier moyen dans la Bretagne du XVII<sup>e</sup> siècle. Le commerce du vin permet d'acquérir des capitaux qui sont ensuite placés dans des fermes d'impôt de plus en plus importantes. La richesse ainsi acquise autorise à s'engager dans des fermes seigneuriales de grande ampleur qui mettent notre homme en contact direct avec tous les milieux sociaux depuis la haute noblesse jusqu'aux plus modestes paysans. L'ensemble est enfin couronné par une pratique intensive du prêt d'argent, résultat de l'abondance des liquidités monétaires et de l'ampleur et de la diversité des réseaux relationnels. Mathieu de La Pierre accumule mais surtout fait circuler l'argent. Il prête aux plus pauvres les quelques sous avec lesquels ils paieront les rentes seigneuriales qu'il est chargé de percevoir ; avec le revenu de ces rentes, il avance les fonds nécessaires à la municipalité de Pontivy ou aux États de Bretagne, achète du vin qu'il revend aux cabaretiers sur lesquels il percevra les taxes des devoirs, etc.

### *Un milieu familial de première importance*

L'accumulation de capital et la multiplicité des activités de Mathieu de La Pierre ne peuvent toutefois s'expliquer si on ne tient pas compte des réseaux au sein desquels il agit. Car Mathieu de La Pierre n'est pas un homme isolé.

Arrêtons-nous d'abord au milieu familial et à l'origine de Mathieu de La Pierre. La famille n'est sans doute pas d'origine bretonne mais vient du Sud-Ouest ou de Normandie. On la repère en Bretagne avec Gabriel de La Pierre, le père de Mathieu, marchand de vin puis fermier des devoirs à Auray à partir des années 1620. Marié deux fois à des filles de commerçants locaux, Gabriel de La Pierre a au moins sept enfants (quatre filles et trois garçons) qui se dispersent ensuite entre Hennebont et Pontivy mais poursuivent les mêmes activités que leur père (annexe 1).

À Hennebont, François de La Pierre des Salles est d'abord marchand de vin, négociant et armateur, puis il prend à ferme les octrois de la ville, il devient aussi fermier des devoirs et s'engage dans les offices de finances en acquérant une charge de receveur des fouages du diocèse de Vannes en 1655. En 1674, il concrétise son ascension sociale et manifeste sa fortune en achetant un office anoblissant de conseiller secrétaire du roi. À ses côtés, deux de ses jeunes sœurs s'établissent aussi à Hennebont. L'une épouse Jean Duboys de Kerbescont, négociant et également intéressé dans la ferme des devoirs, l'autre Joseph Le Milloch, alloué de la sénéchaussée locale.

Mathieu, quant à lui, s'est établi à Pontivy dès les années 1650-1655 et y a épousé en 1655 Anne Louise Couderc, la fille d'un apothicaire de la ville. Mais il n'est pas seul : à ses côtés, une de ses sœurs, Avoye de La Pierre, a épousé en 1672 Jean Auffredic, l'alloué du tribunal seigneurial de la ville.

Le troisième garçon de la famille, François-Éléonor, est sensiblement plus jeune (peut-être issu du deuxième mariage de leur père) et ne se marie qu'en 1680 avec Marie-Marguerite Le Roy, d'une famille marchande d'Hennebont. Ses deux aînés semblent se partager sa protection ; marié à Hennebont et participant à la ferme des devoirs locaux, il est aussi intéressé aux fermes des terres des Rohan à Pontivy et Landerneau et, à ce titre, il est proche de Mathieu qui lui avance de l'argent à plusieurs reprises et sera le tuteur de ses enfants.

Enfin, une autre sœur, Marie de La Pierre, est un élément important pour comprendre les alliances et les positionnements de la famille. Elle a d'abord épousé un négociant de Port-Louis puis, veuve, s'est remariée avec Bonaventure Bigeaud à Landerneau. L'homme y est négociant, marchand de vin, mais aussi fermier des devoirs et fermier général de la principauté de Léon. En bref, c'est l'équivalent à Landerneau de ce que fait Mathieu de La Pierre à Pontivy. Les deux villes sont les capitales de deux grandes seigneuries des Rohan et Mathieu de La Pierre et Bonaventure Bigeaud, les deux beaux-frères, sont localement les principaux agents financiers de leur seigneur, les ducs de Rohan. Ce n'est pas un hasard si, en juillet 1675, les deux émeutes qui touchent les deux villes s'attaquent aussi à deux beaux-frères.

Observer ainsi les sept frères et sœurs et leurs alliances permet de mettre clairement en évidence le positionnement remarquable de cette famille prolifique à l'intersection entre le commerce terrestre et maritime, les impôts et taxes locales (du roi, de la province ou des municipalités) et les grandes charges et fermes seigneuriales de la famille de Rohan. Le placement et les activités de la fratrie de La Pierre relève, très probablement, d'une véritable stratégie de la part de leur père. Stratégie qui réussit d'autant mieux que les frères et sœurs semblent réellement proches et unis dans les débuts de leurs carrières respectives et sont régulièrement associés dans leurs affaires. Si les liens s'estompent ensuite, si les relations se distendent entre certains d'entre eux dans les années 1680 et 1690<sup>41</sup>, les contacts ne disparaissent jamais.

### *Un réseau aux ramifications très larges*

On peut aller un peu plus loin pour observer les ramifications larges du réseau dans lequel s'insèrent les de La Pierre (annexe 2).

---

<sup>41</sup> Les documents conservés par Mathieu de La Pierre montrent des liens privilégiés avec son frère François-Éléonor et avec sa sœur et son beau-frère Bigeaud à Landerneau mais, en revanche, les contacts avec François de La Pierre à Hennebont paraissent s'atténuer. Peut-être parce que celui-ci réussit une carrière beaucoup plus remarquable et acquiert une fortune et un rang social – officier royal et anobli – plus considérable.



François de La Pierre des Salles a épousé en 1655 une demoiselle Dondel, elle aussi issue d'une famille de négoce en pleine ascension et Thomas Dondel, son beau-frère, est son associé dans la plupart des affaires qu'il engage. En 1667, les deux beaux-frères ont acquis la petite seigneurie du Faouëdic sur laquelle la compagnie des Indes est en train de s'installer. Placement judicieux s'il en est d'autant plus que, par son mariage, François de La Pierre est aussi le beau-frère de Jean Bréart de Boisanger, armateur et négociant à Hennebont et Port-Louis mais surtout premier caissier tout puissant et richissime de la toute nouvelle compagnie des Indes à Lorient<sup>42</sup>. Les enfants de Thomas Dondel, neveux de François de La Pierre, réussissent des carrières remarquables. L'un est sénéchal de Vannes depuis 1674, un autre sénéchal de Quimper à partir de 1676, un troisième est devenu maître à la Chambre des comptes en 1661 puis conseiller au parlement en 1666, tandis qu'une fille a épousé Jean-Baptiste Cornulier, conseiller au parlement. Autant de protecteurs et d'alliés éventuels dans les cours de justice de la région.

Profitant de ces parentés avantageuses et de la fortune de leur père, les enfants de François de La Pierre réussissent, eux aussi, des carrières remarquables. L'un devient maître aux comptes et épouse en 1686, Marguerite Eberard, richissime rejeton d'une famille de négociants malouins et nièce de Michau de Montaran, trésorier général des États de Bretagne, un autre grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne, un troisième, capitaine garde-côte de l'évêché de Vannes tandis qu'une fille épouse un conseiller au parlement. Le dernier, Guillaume de La Pierre du Henan, devient plus modestement sénéchal de Pontivy ; il ne fait guère de doute que la position locale de son oncle Mathieu et de Jean Auffredic, oncle par alliance et ancien alloué, ait favorisé l'accès à cette charge seigneuriale.

À Pontivy, Mathieu de La Pierre et son épouse n'ont pas d'enfants mais ils sont liés à la famille Auffrédic qui occupe anciennement des charges locales importantes tandis qu'une sœur d'Anne Couderc a épousé, à Carhaix, François Touchard, un avocat intéressé lui aussi dans la ferme des devoirs. Mathieu de La Pierre et son jeune frère François-Éléonor entretiennent surtout des contacts étroits avec les Bigeaud à Landerneau et sont fréquemment associés avec eux pour les fermes des devoirs comme pour les fermes seigneuriales des Rohan en Léon. Or, en 1684, Gabriel Bigeaud épouse la fille du procureur syndic de Morlaix, Jacqueline Bonnemez et, par ce mariage, le neveu de Mathieu de La Pierre entre lui aussi dans la parenté des Michau de Montaran, dans des alliances avec le grand négoce malouin (Éon, Giraud) et avec des familles de financiers nantais – deux cousins Bonnemez sont à la Chambre des comptes – tandis que les deux frères de la jeune fille sont receveur des fouages ou trésorier de la marine. Le parcours de Gabriel Bigeaud ressemble beaucoup à celui

---

<sup>42</sup> Son fils devient sénéchal d'Hennebont à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

de son cousin François de La Pierre à Hennebont. Financiers et marchands enrichis, ils épousent deux lointaines cousines qui font d'eux des alliés du trésorier général des États de Bretagne et des membres de la grande finance provinciale. Le père de l'un avait acheté la seigneurie où l'on commençait à édifier l'arsenal de la compagnie des Indes. Le père de l'autre possédait à Morlaix le terrain sur lequel s'élève à partir de 1684 précisément la grande manufacture des tabacs<sup>43</sup>. La grande finance du XVII<sup>e</sup> siècle est fortement liée aux intérêts coloniaux nouveaux.

Il ne suffit pas de mettre à jour des liens de parenté ; il faut encore montrer que ces liens se traduisent par des relations réelles et des affaires communes et les archives de Mathieu le révèlent clairement. Chez les La Pierre, parenté, alliances et affaires sont très liées. Jeune encore, Mathieu de la Pierre achetait du vin à son père Gabriel. À Hennebont, François de La Pierre et Thomas Dondel se partagent la ferme des devoirs avec leurs beaux-frères Duboys et Le Roy. Thomas Dondel a récupéré la ferme des devoirs d'Auray que Gabriel de La Pierre, le père, exerçait auparavant. François et Mathieu de La Pierre créent régulièrement des sociétés avec leurs beaux-frères Dondel et Bigeaud pour les fermes des devoirs et du papier timbré. Mathieu de La Pierre et Bonaventure Bigeaud s'associent en 1687 pour prendre à ferme la gestion de la principauté de Léon à Landerneau tandis que quelques années plus tôt il s'était associé avec Jean Auffrédic, autre beau-frère, pour acheter des terres à la duchesse de Rohan. Pour associer leur jeune frère, François-Eléonor, les aînés vont même parfois jusqu'à lui prêter l'argent qu'il investit dans les affaires.

Pour Mathieu, ces liens de parenté et d'affaire sont particulièrement étroits avec les Bigeaud ; ils se doublent d'une abondante correspondance<sup>44</sup> et de rencontres régulières. En 1696, par exemple, Bonaventure Bigeaud, alors à Rouen pour suivre un procès qu'il a devant le parlement de Normandie, écrit à son beau-frère à Pontivy pour lui annoncer que ses neveux passeraient le voir à Pontivy en allant à Paris. Quand on connaît l'état des routes et la difficulté des voyages dans la Bretagne du XVII<sup>e</sup> siècle, ce détour pontivyen n'est pas insignifiant. Deux mois plus tôt, Mathieu

---

<sup>43</sup> Sur cette manufacture, FIÈVRE, Laurent, *Les manufactures de tabacs et d'allumettes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, et GUILLOU, Anne, *La manufacture des tabacs, Morlaix, quatre siècles d'histoire*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009.

<sup>44</sup> Mathieu de La Pierre conservait plus d'une centaine de lettres de Bonaventure Bigeaud qui lui envoyait aussi des formulaires modèles et des bilans annuels de leur comptabilité commune pour les fermes des Rohan comme pour les devoirs. Il est très probable qu'une grande partie de la comptabilité des fermes des devoirs ait été remise aux Bigeaud lors de la mort de Mathieu de La Pierre en 1697 puisque ceux-ci devaient continuer la ferme.

de La Pierre avait donné procuration à un autre de ses neveux Bigeaud pour le représenter dans un procès à Rennes. Parenté, proximité, confiance, peut-être aussi affection, semblent bien être à la base des réseaux et des affaires du groupe.

Éclairer ainsi le réseau familial large du simple fermier des devoirs de Pontivy n'est pas sans intérêt. D'un homme apparemment isolé et méconnu, on passe à un maillon d'un écheveau complexe montrant les multiples interactions et les nombreux liens qui unissent ce petit monde de financiers bretons, jusque dans la colère qu'ils suscitent dans le peuple. Les émeutes de Pontivy et de Landerneau en 1675 ne sont pas seulement similaires, elles touchent aussi à 80 km de distance, deux beaux-frères et deux associés.

Ce réseau familial n'est peut-être pas le seul qui structure les relations et la position sociale de Mathieu de La Pierre. Son épouse, Anne Louise Couderc, est, on l'a dit, en effet la fille d'un apothicaire protestant et on peut s'interroger sur les liens des La Pierre avec le milieu réformé. Les La Pierre eux-mêmes ne sont pas protestants et Anne Couderc multiplie les dons à divers établissements religieux pontivyens à la mort de son époux mais leurs origines géographiques (qu'elles soient normandes ou aquitaines) peuvent laisser penser qu'ils l'ont été. Ils apparaissent en tout cas à Pontivy parmi les agents et les hommes d'affaire des Rohan au moment où la duchesse, Marguerite de Rohan, privilégie clairement un personnel de réformés<sup>45</sup>. Mathieu de La Pierre est même un des seuls fermiers généraux du duché avant 1685 qui ne soit pas ouvertement réformé. Si Anne Couderc est catholique, un de ses frères au moins est resté protestant jusqu'à la révocation de 1685. Le notaire Antron avec lequel il travaille fréquemment est lui aussi probablement réformé. Enfin, lors des abjurations qui ont lieu à Pontivy en 1685 les La Pierre sont souvent présents lors des cérémonies<sup>46</sup>. Relations familiales, relations de proximité au service des Rohan vont aussi de pair avec des relations d'affaire. En tant que fermier général du duché de Rohan, Mathieu côtoie régulièrement Paul Martin de Grand-Musse, fermier des Rohan pour Loudéac et qui reste protestant jusqu'en 1685<sup>47</sup>. Il côtoie aussi, dès les années 1660, son homologue, François de Farcy de Saint-Laurent, fermier général de la principauté de Guémené, et surtout très intéressé par les forêts et les forges des Rohan où il développera bientôt l'établissement des Salles<sup>48</sup>. Or François de Farcy est issu d'une importante famille protestante des confins de la Bretagne, du

<sup>45</sup> Sur les protestants de Pontivy, TULOT, Jean-Luc, «Le protestantisme à Pontivy...», art. cit.

<sup>46</sup> LE LAY, F., «Abjurations de protestants à Pontivy», *Annales de Bretagne*, t. 23, 1908, p. 330-334.

<sup>47</sup> Sur Paul Martin de Grand-Musse, TULOT, Jean-Luc. «Le protestantisme à Pontivy...», art. cit., p. 84.

<sup>48</sup> ANDRIEUX, Jean-Yves, *Forges et hauts fourneaux de Bretagne : du XVII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle : Côtes-du-Nord*, Nantes, CID édition, 1987.

Maine et de l'Anjou qui, dans cette deuxième moitié du xvii<sup>e</sup> siècle se lance dans des grandes spéculations industrielles, entre au parlement de Bretagne et passe progressivement au catholicisme. Il n'y a pas de preuve tangible de l'influence de ces liens avec le monde réformé chez les de la Pierre (à l'exception du protestantisme avéré des beaux-parents Couderc), mais un faisceau concordant d'indices laisse penser qu'ils côtoient d'assez près le petit cercle de réformés protégé des Rohan, au quotidien comme dans les affaires de pouvoir ou d'argent.

## Conclusion

Mathieu de La Pierre est une figure typique du monde de la finance au xvii<sup>e</sup> siècle. Inséré dans des réseaux familiaux solides et diversifiés, il pratique toutes les activités habituelles du brasseur d'argent : commerce, gestion de seigneurie, participation aux finances des villes et de la province et surtout crédit auprès des plus riches comme des plus pauvres. Les paysans révoltés de 1675 ne se trompent pas de cible quand ils s'en prennent à lui car le personnage peut en effet incarner tous les travers qu'ils contestent alors, de la contrainte seigneuriale au poids croissant de l'impôt en passant par l'opposition à la ville perçue comme symbole de l'enrichissement rapide sur le dos du peuple des campagnes. Il n'y a sans doute guère d'affaires d'argent autour de Pontivy qui ne passe pas par Mathieu de La Pierre pendant une trentaine d'années.

L'émeute de Pontivy, dans le droit fil de celles de Landerneau, de Carhaix, de Gourin, soulève un vent de panique brutal parmi les fermiers d'impôt en Bretagne. Le 30 juillet, le procureur du roi de Ploërmel fait enregistrer une remontrance «touchant les procédés des directeurs, receveurs, commis des devoirs, impôts et billots et domaines du roi au bailliage de Ploërmel qui ont mal a propos, sans aucun sujet, trouble ny violence nottoire, abandonné depuis huit jours leurs bureaux et l'exercice de leurs commissions». Il prend un arrêt enjoignant «aux fermiers directeurs, receveurs et commis de la juridiction de Ploërmel de reprendre incessamment l'exercice de leur charge avec deffense à toute personne de leur méfaire ni médire sur peine de la vie<sup>49</sup>». C'est de toute évidence le résultat direct de l'émeute de Pontivy : fermiers et agents des impôts s'enfuient et se cachent.

Pourtant, la terreur est brève et l'émeute de Pontivy est la dernière du genre. Dès le mois d'août, Mathieu de La Pierre reprend ses activités. Le premier acte dont ses archives gardent la trace après l'émeute date du 26 août quand il reçoit de son beau-frère Jean Duboys, une reconnaissance de dette pour 762 livres. Le 5 septembre,

---

<sup>49</sup> Arch. dép. Morbihan, B 3135.

il délivre des quittances en tant que fermier général du duché de Rohan et on apprend qu'il bénéficie alors de la maison du greffe seigneurial (où il a peut-être entassé ses papiers avant l'émeute). Les 15 et 16 septembre, il signe une obligation et se fait subroger sur une autre. Début octobre, c'est une lettre de change qui manifeste la poursuite de ses activités marchandes et le maintien de ses liquidités financières.

Bref, la vie reprend son cours, les financiers reprennent leurs affaires. 1675 est une révolte. Cela n'est décidément pas une révolution.

Philippe JARNOUX  
CRBC/UBO Brest

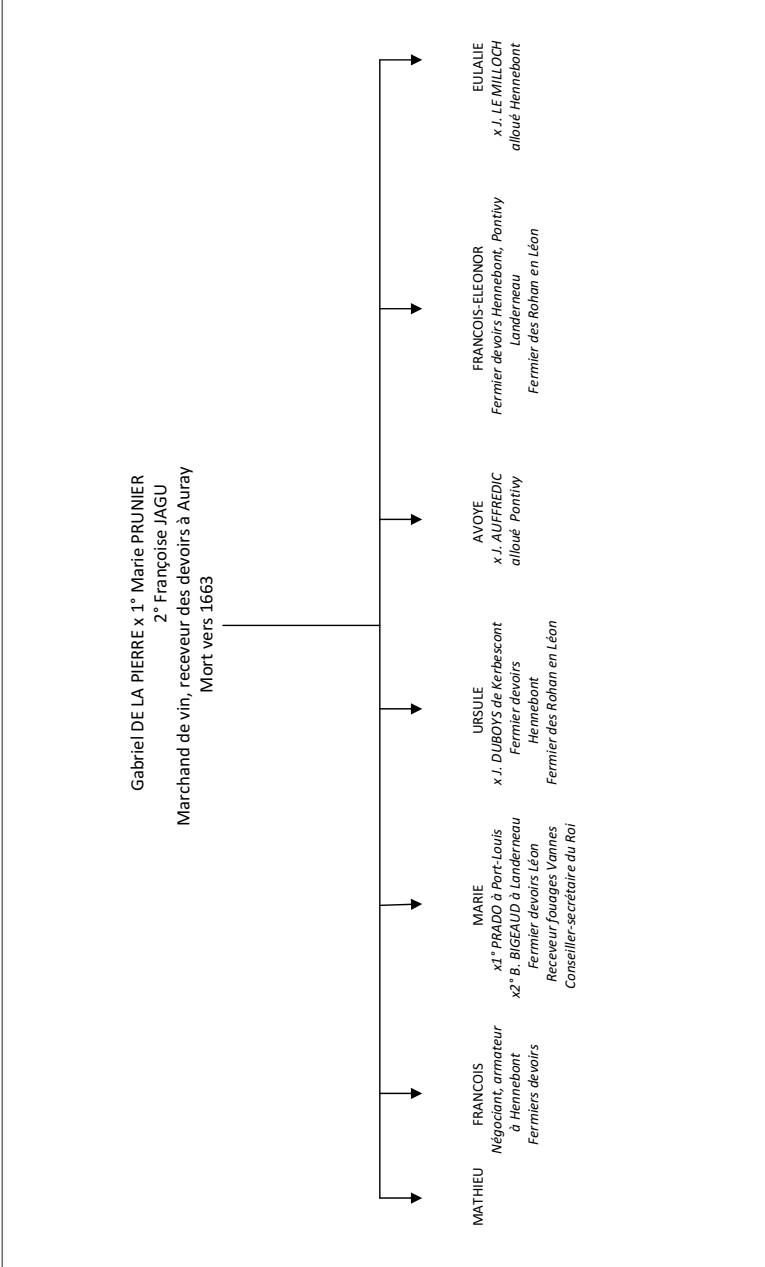
### *RÉSUMÉ*

Les paysans révoltés qui envahissent Pontivy en juillet 1675 n'agissent pas au hasard. Dans la ville, l'une de leurs cibles principales est le bureau des devoirs du sieur Mathieu de La Pierre. Le saccage des bureaux d'impôts est une des manifestations classiques des révoltes populaires dans la France d'Ancien Régime mais le cas de Pontivy en 1675 est particulièrement caractéristique.

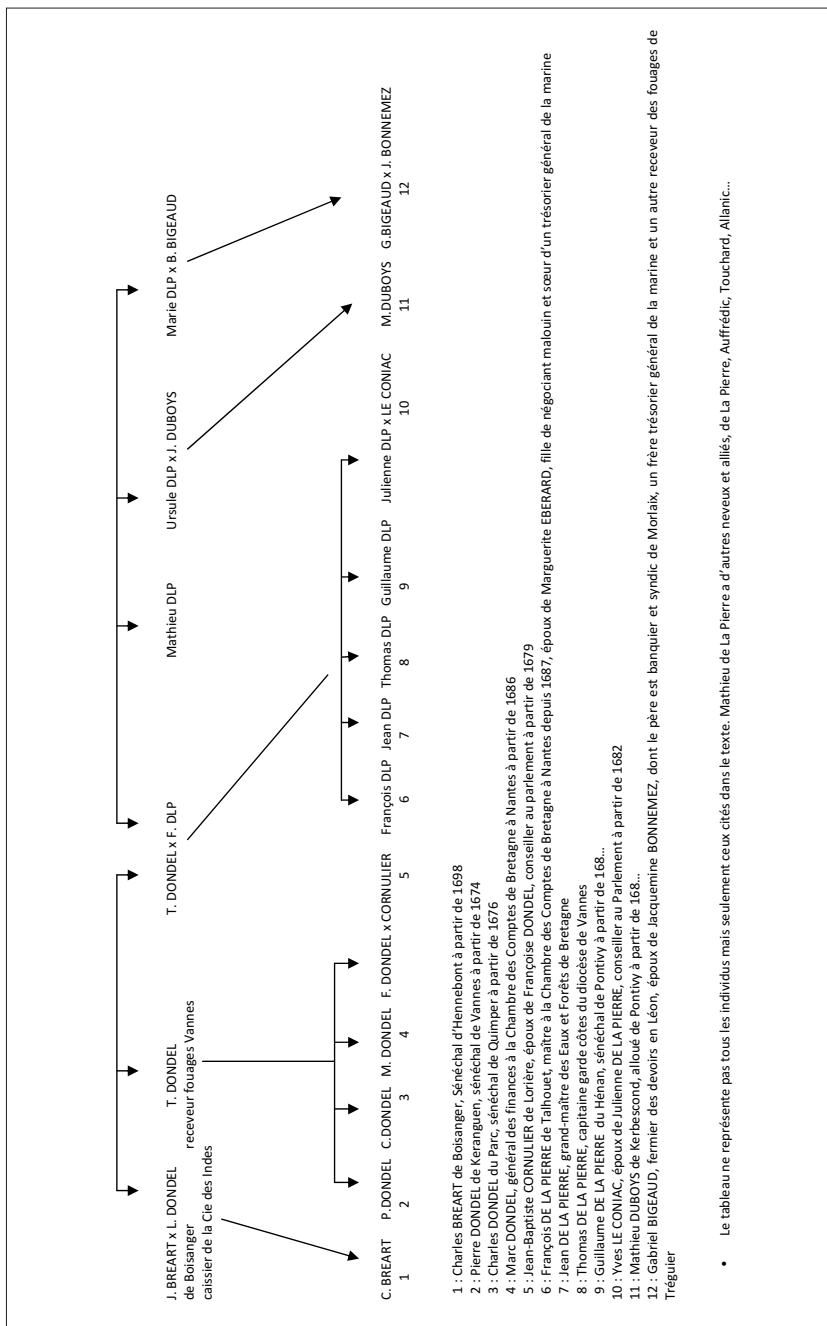
En effet, derrière les récriminations paysannes, c'est un notable citadin, nouveau venu (arrivé à Pontivy dans les années 1650 et d'une famille liée aux milieux protestants), archétype local du financier, qui est visé. L'homme participe à la fois de la gestion des taxes royales, des octrois municipaux, des devoirs provinciaux ainsi que des fermes seigneuriales des Rohan puisqu'il est le fermier général de la seigneurie pendant près de vingt ans. Son exemple est révélateur de l'extrême concentration des circuits financiers dans la Bretagne centrale et de la réussite d'un groupe social qui a largement profité de la prospérité du XVII<sup>e</sup> siècle pour asseoir une ascension sociale qui l'amènera peu à peu dans les rangs de la meilleure noblesse.

Au-delà de l'épisode de 1675, c'est à l'observation de ces réseaux financiers locaux et des réussites sociales qui y sont liées que s'attache cette communication.

Annexes



Annexe 1 – Tableau généalogique, Mathieu de La Pierre et ses frères et sœurs



Annexe 2 – Tableau généalogique. Mathieu de La Pierre : frères, beaux-frères et neveux

